

L'ALENA ET LE NOUVEAU-BRUNSWICK

AVANTAGES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

- ◆ Élimination immédiate des droits mexicains sur les poissons et crustacés, y compris le saumon de l'Atlantique, le crabe et certains poissons séchés et fumés.
- ◆ Élimination sur cinq ans des droits mexicains sur les homards, les pétoncles, les moules, les huîtres et les poissons préparés et conditionnés.
- ◆ Élimination des licences d'importation mexicaines sur le homard.
- ◆ Élimination rapide des droits mexicains sur certains types de papier journal, les placages, le bois d'érable et la pâte de bois.
- ◆ Élimination immédiate des droits mexicains sur une large gamme de machines et d'équipements industriels et électriques.
- ◆ Élimination immédiate des droits mexicains sur les principaux métaux.
- ◆ Maintien des contingents d'importations d'oeufs et de produits avicoles et laitiers, dont l'offre est réglementée.
- ◆ Élimination des droits de douane et des licences d'importation du Mexique pour des produits agricoles et alimentaires comme les pommes de terre de consommation, les produits de la pomme de terre et d'autres aliments transformés.
- ◆ Clarification des règles régissant le radoub des navires américains dans les chantiers navals canadiens.
- ◆ Inclusion des services de transport terrestre (camionnage) et des services aériens spécialisés, comme la cartographie et les levés aériens.
- ◆ Meilleur accès au dynamique marché mexicain des services professionnels dont la gestion, le génie, la comptabilité et les services juridiques.
- ◆ Les professions assujetties à la réglementation provinciale seront incitées, mais non forcées à reconnaître les titres professionnels des autres pays de l'ALENA.
- ◆ Règles pour faciliter l'admission temporaire des gens d'affaires et admission en franchise des outils et du matériel qui les accompagnent.
- ◆ Engagement ferme envers le développement durable, la protection de l'environnement et la conservation. Reconnaissance du fait que les pays signataires de l'ALENA ne doivent pas assouplir leurs normes environnementales pour attirer des investissements. Débouchés à l'étranger pour le secteur du matériel et des services de protection environnementale en Colombie-Britannique.
- ◆ Meilleur accès aux marchés publics pour les fournisseurs de biens et de services et les entrepreneurs en construction, notamment en ce qui concerne les matériaux de construction et les services professionnels. Les marchés publics des autorités provinciales et municipales ne sont pas assujettis à l'ALENA.
- ◆ Renforcement et amélioration des mécanismes de règlement des différends, notamment par l'ajout de dispositions institutionnelles destinées à limiter la possibilité de mesures unilatérales.